

RBC Gestion mondiale d'actifs

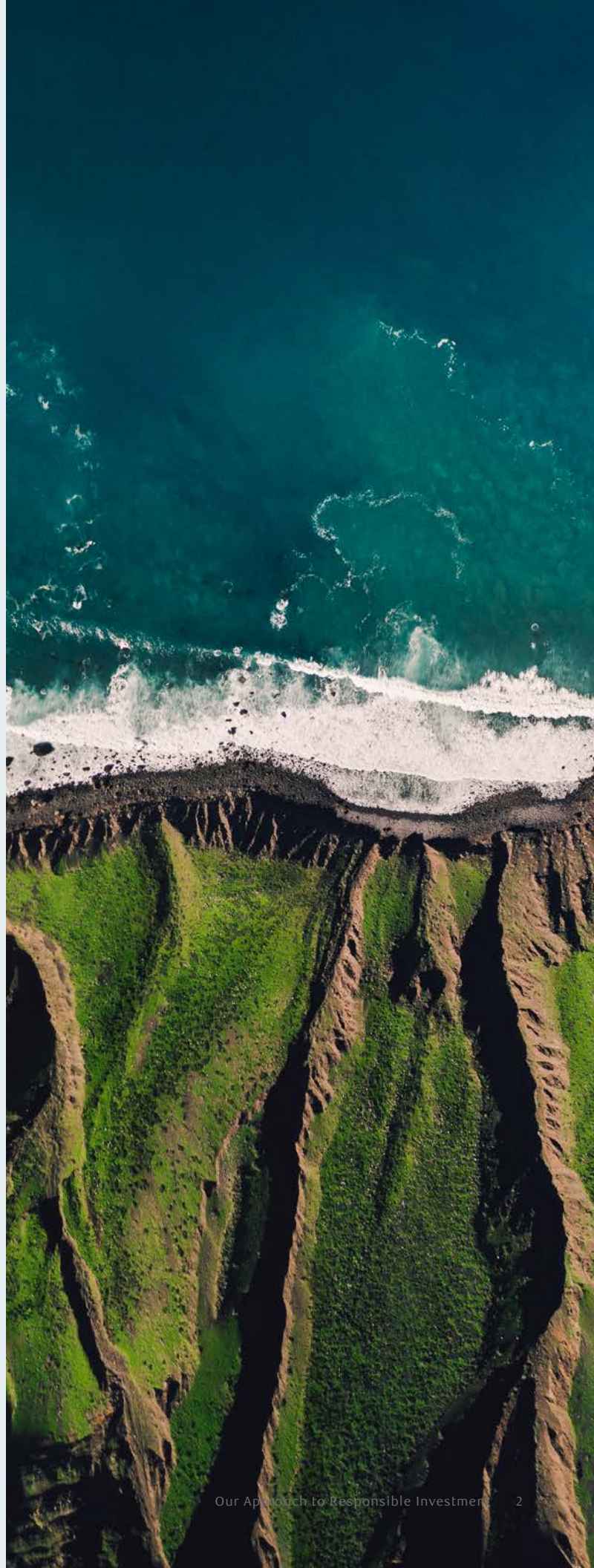
Notre démarche en matière d'investissement responsable

Mise à jour en septembre 2024



À RBC Gestion mondiale d'actifs (RBC GMA), notre démarche en matière d'investissement responsable repose sur le fait que nos clients nous font confiance pour les aider à embellir leur avenir financier, que ce soit pour eux ou pour les bénéficiaires des portefeuilles qu'ils gèrent.

À titre de gestionnaire d'actifs, RBC GMA a l'obligation d'agir dans l'intérêt supérieur des comptes qu'elle gère, notamment les comptes de gestion distincte des clients et les fonds de placement (collectivement, les « portefeuilles »). Nous cherchons à maximiser les rendements des placements de nos clients sans risque de perte indu, dans le respect des limites énoncées dans chaque mandat de placement. Nous croyons que nous pouvons améliorer le rendement ajusté au risque de nos portefeuilles sur un horizon à long terme en agissant comme un investisseur actif, dynamique et responsable.





À propos du présent document

L'appellation RBC GMA fait référence aux sociétés affiliées suivantes : RBC Gestion mondiale d'actifs Inc. (y compris PH&N Institutionnel), RBC Global Asset Management (U.S.) Inc., RBC Global Asset Management (RBC GAM UK) Limited, RBC Global Asset Management (Asia) Limited, et BlueBay Asset Management. LLP. Le 1^{er} avril 2023, la majeure partie du secteur de la gestion d'actifs de BlueBay Asset Management LLP a été transférée à RBC GAM-UK et l'entreprise consolidée est exploitée sous le nom de RBC BlueBay Asset Management (RBC BlueBay). Par souci de clarté, le présent document ne fait pas mention de RBC Gestion d'actifs Indigo Inc.

Le présent document décrit la démarche globale de RBC GMA en matière d'investissement responsable et présente nos placements fondés sur des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Ce document expose également nos opinions sur les critères ESG systémiques qui pourraient avoir une incidence importante sur nos placements et nos portefeuilles. Nos équipes des placements prennent en compte les critères ESG à des degrés divers et selon des pondérations variables, en fonction de leur évaluation de l'incidence potentielle de chaque critère ESG sur le rendement du titre ou du portefeuille visé. Si les critères ESG ne font pas partie de l'objectif de placement ou de la stratégie de placement principale d'un portefeuille, alors généralement ces critères ne sont pas suffisants pour motiver les décisions de placement à eux seuls et, dans certains cas, n'ont aucune incidence sur les décisions de placement.

Certaines stratégies de placement et catégories d'actifs, de risques ou de titres qui n'intègrent pas les critères ESG sont exclues des références à notre méthode de placement, aux types de placements applicables et aux actifs sous gestion applicables. À titre d'exemple, le marché monétaire, les stratégies d'achat à long terme, les stratégies passives et certaines stratégies de tiers gérées par des sous-conseillers, ou certains instruments dérivés ou en devises n'intègrent pas les critères ESG.

La démarche de RBC GMA en matière de gérance active, de vote par procuration et de dialogue peut couvrir plusieurs sujets, qui peuvent ou non comprendre des questions liées aux critères ESG. Les références à la gérance active ne s'appliquent pas aux stratégies de placement dans lesquelles le vote par procuration ou le dialogue ne sont pas exercés. Par exemple, aucun dialogue n'est engagé avec les émetteurs dans le cadre de placements quantitatifs, de stratégies passives et de certaines stratégies sous-conseillées par des tiers, et RBC GMA ne gère pas de vote par procuration pour certaines stratégies sous-conseillées par des tiers.

Table des matières

À propos du présent document	3
Qu'est-ce que l'investissement responsable ?	5
Nos valeurs	6
Nos convictions en matière d'IR	6
Trois piliers de notre démarche en matière d'IR	7
Critères ESG systémiques	7
Intégration ESG	10
Gérance active	13
Solutions et rapports axés sur les clients	16
Gouvernance	18
Rémunération	19
Conflits d'intérêts	19
Annexe	20
Initiatives du secteur de l'IR	20

Qu'est-ce que l'investissement responsable ?

L'investissement responsable (IR) est un terme générique servant à désigner un large éventail de méthodes utilisées pour intégrer les critères ESG dans le processus de placement. Ces méthodes ne sont pas mutuellement exclusives ; il est possible d'en appliquer plusieurs au sein du processus de placement. Ainsi, une solution qui applique des critères d'exclusion à l'univers de placement peut aussi recourir à l'intégration des critères ESG dans la sélection d'actifs restants admissibles.

À RBC GMA, l'IR englobe les stratégies de placement suivantes :

- **Intégration des critères ESG** : Incorporation continue des critères ESG importants¹ dans la prise de décision de placement afin de repérer les risques et occasions potentiels tout en améliorant les rendements ajustés au risque sur un horizon à long terme.
- **Présélection et exclusion en fonction de critères ESG** : Application de filtres positifs ou négatifs afin d'inclure des actifs dans l'univers de placement ou de les en exclure.
- **Investissement thématique ESG** : Placement dans des actifs ayant trait à un thème ESG particulier ou visant à résoudre un problème ESG particulier.
- **Investissement d'impact** : Placement dans des actifs dont la vocation est d'avoir une incidence sociale ou environnementale positive et mesurable.

Exemples de critères ESG :

Environnement

Comment l'émetteur interagit-il avec son environnement, et vice versa ?

- Pollution de l'eau et de l'air
- Biodiversité
- Changements climatiques
- Intégrité des écosystèmes
- Gestion et utilisation des ressources naturelles
- Gestion des déchets
- Qualité et accessibilité de l'eau

Société

Comment l'émetteur interagit-il avec ses employés, ses clients et la collectivité ?

- Relations communautaires
- Protection des données et cybersécurité
- Mobilisation des employés
- Genre et diversité
- Santé et sécurité
- Droits de la personne
- Droits des Autochtones
- Pratiques relatives à la main-d'œuvre

Gouvernance

Comment l'émetteur se gouverne-t-il lui-même ?

- Structure et indépendance du conseil d'administration
- Corruption
- Rémunération des dirigeants
- Lobbying et contributions politiques
- Droits des actionnaires
- Stratégie fiscale et normes comptables

Types de sélection et d'exclusion en fonction de critères ESG pouvant être appliqués à certaines stratégies :

La **présélection positive** recense les actifs qui répondent à un ensemble déterminé de critères ESG désirés (parfois fondés sur des produits ou des pratiques) afin d'inclure ces actifs dans l'univers de placement. Cette méthode est aussi appelée **tri positif** lorsque les actifs sont évalués par rapport à leurs pairs selon les critères ESG désirés.

La **présélection négative** recense les actifs qui répondent à un ensemble déterminé de critères ESG (parfois fondés sur des produits ou des procédés) afin d'exclure ces actifs de l'univers de placement.

La **présélection fondée sur des normes** s'appuie sur les critères ESG recensés dans des normes internationales pour exclure certains actifs de l'univers de placement².

¹Dans le présent document, les critères ESG importants désignent les critères ESG qui, à notre avis, sont les plus susceptibles d'avoir une incidence sur le rendement financier d'un émetteur, d'un titre ou d'un portefeuille de placements. Vous trouverez de plus amples renseignements sur la façon dont nos équipes de placement déterminent l'importance relative dans la section Intégration des critères ESG du présent document.

²Pour en savoir plus sur la présélection fondée sur des normes qui est appliquée par RBC GMA et sur les normes internationales spécifiques auxquelles se rapporte cette méthode, vous pouvez vous reporter à la section Intégration des critères ESG du présent document, sous *Placements exclus à l'échelle de la société*.



Nos valeurs

RBC GMA a pour objectif de procurer des résultats de placement exceptionnels et des conseils éclairés à sa clientèle. Toutes nos activités tendent vers cet objectif, qui dicte aussi nos cinq valeurs de base :

Le client avant tout : Nous mériterons toujours le privilège d'être le premier choix de nos clients.

Collaboration : Ensemble à RBC, la clé de la réussite.

Responsabilisation : L'atteinte d'un rendement élevé, tant individuel que collectif, est notre responsabilité.

Diversité et inclusion : Nous favorisons la diversité pour stimuler l'innovation et la croissance.

Intégrité : Nous respectons les normes les plus élevées pour susciter la confiance.

Nos convictions en matière d'IR

À RBC GMA, nous croyons que :

- nous pouvons améliorer le rendement ajusté au risque de nos portefeuilles sur un horizon à long terme en agissant comme des investisseurs actifs, dynamiques et responsables, dans le respect de notre devoir fiduciaire ;
- les émetteurs capables de gérer leurs enjeux ESG importants, ainsi que les risques qui en découlent, réduiront certainement la probabilité de subir les pertes qui accompagneraient un incident lié aux critères ESG ;
- la mobilisation par le biais du dialogue direct avec les émetteurs et les autres parties prenantes peut être un moyen efficace d'évaluer la façon dont les émetteurs gèrent les critères ESG importants ;
- les initiatives visant à améliorer la transparence et à encourager l'efficacité et l'équité sur les marchés financiers peuvent bénéficier aux investisseurs et aux clients du monde entier.

« Toutes nos activités tendent vers notre objectif, et cela passe par l'investissement responsable. En agissant comme des investisseurs actifs, dynamiques et responsables, nous croyons que nous sommes davantage en mesure de procurer à nos clients des rendements de placement exceptionnels à long terme. »

Damon Williams, Chef de la direction, RBC Gestion mondiale d'actifs Inc.



Trois piliers de notre démarche en matière d'IR

Notre démarche en matière d'investissement responsable (IR) repose sur trois piliers. Nous prenons des mesures propres à chacun de ces piliers afin de maximiser les rendements des placements de nos clients sans risque de perte indu, conformément aux objectifs, stratégies et restrictions de placement énoncés dans chaque mandat de placement³.



Intégration ESG

Nos équipes de placement intègrent des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) importants dans leurs décisions de placement pour les types de placements applicables.



Gérance active

Nous prenons en compte les critères ESG importants dans le cadre du vote par procuration et du dialogue avec les émetteurs pour les types de placements applicables. Nous pouvons également participer à des initiatives du secteur de l'IR, le cas échéant.



Solutions et rapports axés sur les clients

Nous adaptons nos solutions en fonction de la demande des clients et nous fournissons des rapports transparents et pertinents.

Critères ESG systémiques

Comme nous l'avons décrit dans nos trois piliers, nous tenons compte de critères ESG importants qui peuvent influencer sur le rendement ajusté au risque de nos placements et de nos portefeuilles sur un horizon à long terme. Bien que tout critère ESG puisse être important pour un placement ou un portefeuille spécifique, nous croyons qu'il existe des critères ESG systémiques susceptibles d'être importants pour les émetteurs de la plupart des secteurs et des régions géographiques. Les critères ESG systémiques portent sur la gouvernance, les changements climatiques et la nature, ainsi que sur les droits de la personne. Ces critères peuvent entraîner un risque d'investissement et des risques systémiques en raison de leur capacité à influencer sur les économies, les marchés ou la société de façon plus large.

En plus des mesures que nous prenons dans le cadre des trois piliers de notre démarche en matière d'IR, nous cherchons à mener des recherches complémentaires, à évaluer les données et à approfondir nos connaissances au sujet des critères ESG systémiques et sur la façon dont ils peuvent influencer sur nos placements et nos portefeuilles. Nous visons également à fournir des rapports transparents sur nos activités en rapport avec ces critères.

Notre approche de la gestion de l'exposition de nos placements aux critères ESG systémiques est fondée sur les convictions supplémentaires suivantes, propres à chaque critère.

³Notre démarche en matière d'IR est la politique générale qui régit les activités d'investissement responsable à RBC GMA. Vous trouverez d'autres renseignements sur certains processus des équipes de placement ou de l'information sur les produits sur notre site Web.

Gouvernance

Nous croyons que les émetteurs ayant de bonnes pratiques de gouvernance :

- sont mieux en mesure de produire une croissance durable à long terme ;
- ont une meilleure capacité à gérer efficacement les conflits ;
- entraînent moins de risque pour les investisseurs en actions, en raison de l'harmonisation des intérêts entre les actionnaires et la direction ;
- sont plus susceptibles d'investir sur les marchés des titres à revenu fixe en cas de besoin ;
- ont une meilleure capacité à gérer efficacement les risques environnementaux et sociaux importants.

Changements climatiques et nature

Nous croyons ce qui suit :

- Les enjeux liés au climat et à la nature sont des risques systémiques qui peuvent avoir une incidence importante sur les émetteurs et sur les économies, les marchés et les sociétés dans lesquels ils exercent leurs activités⁴.
- L'atténuation des émissions de gaz à effet de serre (GES) peut réduire les risques systémiques attribuables aux changements climatiques. Nous reconnaissons l'importance de l'objectif mondial visant à atteindre zéro émission nette d'ici 2050 afin d'atténuer les risques climatiques⁵.
- Le dialogue avec les émetteurs qui produisent des émissions de GES importantes peut contribuer à réduire les risques systémiques liés aux changements climatiques à l'égard de nos placements et de nos portefeuilles. De plus, le fait de dialoguer avec des émetteurs qui ne gèrent pas adéquatement leurs risques importants liés au climat peut contribuer à améliorer leur rendement ajusté au risque à long terme.

En plus des trois piliers de notre démarche en matière d'IR, nous pouvons prendre les mesures suivantes associées aux changements climatiques et à la nature :

- Mesurer, surveiller et rendre compte des émissions⁶ de carbone et de l'alignement à zéro émission nette pour les placements et les portefeuilles applicables, ainsi que mener une analyse des scénarios climatiques et en rendre compte⁷.
- Élaboration et mise en œuvre d'un plan visant à dialoguer activement avec les émetteurs pour lesquels nous croyons que le changement climatique représente un risque financier important et qui, à notre avis, ne gèrent pas efficacement

ce risque dans le cadre de leurs objectifs de réduction des émissions ou leurs plans de transition actuels.

- Collaborer avec les clients institutionnels pour les aider à atteindre les objectifs climatiques de leur portefeuille dans le cadre du mandat de placement.
- Produire un rapport annuel sur le climat en s'inspirant des recommandations du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC)⁸. Nous nous inspirons également des recommandations du Groupe de travail sur les informations financières liées à la nature⁹, et fournissons certaines informations relatives à la nature dans notre rapport annuel sur le climat.

Droits de la personne

Nous croyons ce qui suit :

- Le respect des normes internationales relatives aux droits de la personne favorise la stabilité et la résilience de l'environnement opérationnel des entreprises, ainsi que le bon fonctionnement des marchés financiers mondiaux. Les normes internationales relatives aux droits de la personne comprennent, entre autres, la Déclaration universelle des droits de l'homme, la Charte internationale des droits de l'homme, la Déclaration de l'Organisation internationale du Travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail, les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme (les principes directeurs des Nations Unies) et la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.
- Les incidences négatives sur les droits de la personne, qu'elles soient potentielles ou avérées, peuvent entraîner des risques financiers, juridiques, réglementaires, opérationnels ou réputationnels importants pour les émetteurs.
- Les émetteurs qui mettent en œuvre des mécanismes visant à identifier les parties prenantes touchées et à s'attaquer aux incidences négatives sur les droits de la personne – potentielles ou avérées – peuvent être plus efficaces pour gérer les risques de droits de la personne dans leurs chaînes logistiques et leurs activités, et auprès de leurs clients ou utilisateurs finaux.
- Comme nous l'avons mentionné dans [l'Approche RBC des droits de la personne](#), les enjeux de droits de la personne qui peuvent être importants pour nos placements et nos portefeuilles comprennent, sans s'y limiter, l'esclavage moderne, les droits des Autochtones, les droits liés au milieu de travail, la discrimination et la protection de la vie privée.

⁴Les enjeux liés à la nature comprennent les risques, les occasions, les répercussions et les liens de dépendance décrits par le Groupe de travail sur les informations financières liées à la nature. La perte de biodiversité est un type d'enjeu lié à la nature.

⁵Cet objectif fait référence à l'[Accord de Paris](#) et à l'objectif international de maintenir le réchauffement climatique à « un niveau bien inférieur à 2 °C », et de préférence à 1,5 °C au plus d'ici la fin du siècle. Selon le [Panel intergouvernemental sur les changements climatiques \(2019\)](#), pour atteindre cet objectif, les émissions nettes de gaz à effet de serre (GES) devront diminuer de 45 % d'ici 2030 par rapport aux niveaux de 2010 et être nulles en 2050 ou avant. La carboneutralité signifie l'équilibre entre les GES émis dans l'atmosphère et les GES qui en sont retirés.

⁶Les émissions de carbone sont définies comme les équivalents CO₂ et elles comprennent toutes les émissions de GES.

⁷Notre rapport annuel sur le climat contient de plus amples renseignements sur le périmètre des placements et des portefeuilles applicables pour le calcul des émissions de carbone, l'alignement à zéro émission nette et les mesures de l'analyse des scénarios climatiques.

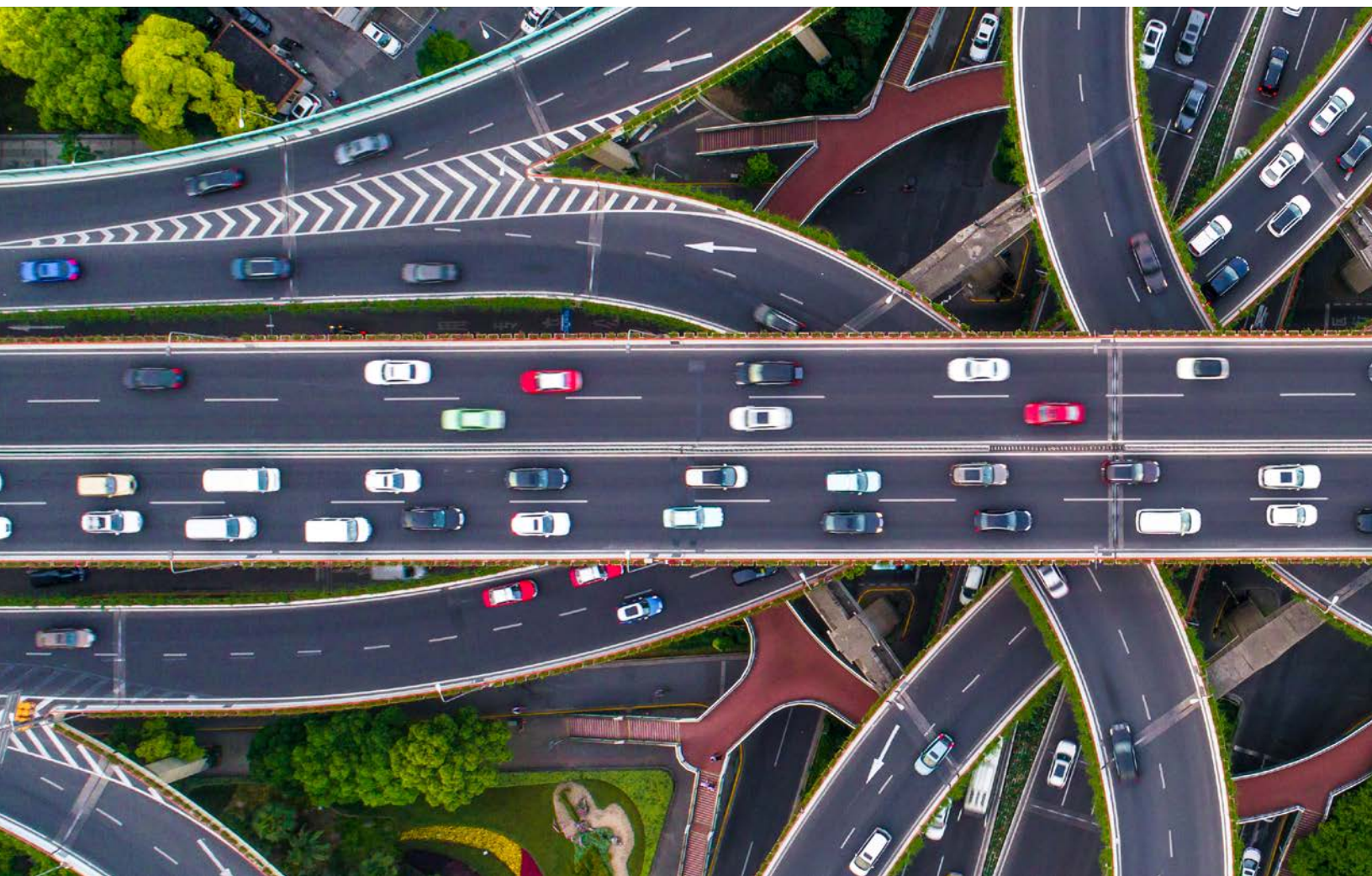
⁸Les recommandations du GIFCC sont maintenant intégrées aux normes de l'International Sustainability Standards Board (ISSB), lequel est supervisé par l'International Financial Reporting Standards (IFRS) Foundation.

⁹Le [Groupe de travail sur les informations financières liées à la nature](#) vise à fournir aux organisations un cadre de gestion du risque et d'information portant sur les liens de dépendances, impacts, risques et occasions liés à la nature. Le cadre est conçu pour fournir des renseignements utiles et à aider les fournisseurs de capitaux et les parties prenantes dans leur prise de décisions.

PERSPECTIVES SUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

La mise en place d'une économie carboneutre d'ici 2050 exigera des réductions d'émissions de gaz à effet de serre (GES) dans tous les secteurs, mais également des changements structurels, en particulier dans nos systèmes d'énergie et de transport, qui dépendent des combustibles fossiles mondiaux, ainsi que dans les secteurs de la fabrication et de la construction hautement énergivores. RBC GMA est consciente des risques et des occasions potentiellement importants liés au climat auxquels le secteur de l'énergie est confronté, et tient compte de ces critères dans ses décisions de placement pour les types de placements applicables. Nous pouvons prendre en compte les émissions à l'échelle de l'émetteur et du portefeuille (en valeur absolue et selon l'intensité), l'exposition au risque de délaissement d'actifs, les objectifs de réduction d'émissions des émetteurs, les plans de transition pour atteindre ces objectifs et les progrès réalisés dans ce sens, s'ils sont importants.

Le dessaisissement dans des émetteurs est un choix auquel les équipes des placements peuvent recourir à n'importe quelle étape de leur analyse ou de leur dialogue auprès d'un émetteur, en fonction de leur jugement sur le dossier de placement ou si cela est expressément requis en vertu du mandat de placement ou de la convention avec le client. Toutefois, nous ne croyons pas que le dessaisissement généralisé soit un outil efficace. Nous préférons tenir compte de critères importants liés au climat dans le cadre de l'intégration des critères ESG et de la gérance active, afin de mieux comprendre la stratégie d'un émetteur, d'encourager une gestion efficace des risques importants ou de rechercher une transparence accrue au sujet des enjeux importants, lorsque nous croyons que ces derniers peuvent influencer sur la valeur du placement ou du portefeuille. Nous pouvons participer à la fois à des échanges directs et à des initiatives du secteur de l'IR sur ce sujet.





Intégration ESG

À RBC GMA, l'intégration des critères ESG signifie que les équipes des placements tiennent compte des critères ESG importants dans la prise de décisions au sein des portefeuilles qui leur sont confiés, pour les types de placements applicables, dans le but de cerner les risques importants et les occasions potentielles et d'améliorer le rendement à long terme ajusté au risque.

Notre approche d'intégration des critères ESG

Est axée sur les placements

Nos équipes des placements ont élaboré leurs propres méthodes d'intégration des critères ESG importants dans leurs processus d'analyse de placements et de prise de décisions pour les types de placements applicables. Cette approche permet à nos équipes des placements d'adapter les outils et les ressources d'intégration des critères ESG à leurs méthodologies de placement distinctes. Les activités d'intégration des critères ESG effectuées par chaque équipe visent à refléter l'intérêt supérieur de nos clients et l'horizon temporel de nos stratégies de placement.

Met l'accent sur l'importance

Nos équipes des placements se concentrent sur les critères ESG qui, d'après leur analyse, pourraient influencer sur la valeur des placements. L'étendue des retombées de ces critères dépend de l'émetteur, des secteurs et des endroits où il exerce ses activités, et de la nature de la stratégie de placement dans le cadre de laquelle le placement a été acheté.

S'améliore et innove sans cesse

La culture de RBC GMA s'articule autour de l'innovation, de la formation continue et de l'exploitation de la puissance de l'humain et de la machine. Nos équipes des placements explorent de nouvelles, et, selon nous, de meilleures façons d'intégrer les critères ESG importants à leurs approches de placement. Parmi nos initiatives en formation continue, mentionnons la tenue de séances d'information sur les pratiques ESG présentées par des spécialistes et des conférenciers externes à l'ensemble des employés ; la recherche ESG interne sur les données, thèmes, outils et méthodologies nouvellement apparus ; la création d'un réseau interne au sein duquel nos équipes des placements échangent leurs points de vue sur les questions ESG, et la publication à l'interne d'un bulletin mensuel sur les nouveautés dans le secteur de l'investissement responsable.

« Nous nous efforçons d'offrir à nos clients des stratégies qui tiennent compte des nouvelles tendances et de l'évolution des exigences de placement. Cela signifie qu'en plus des paramètres financiers traditionnels, nous devons tenir compte de tous les aspects importants des sociétés émettrices dans lesquelles nous investissons, dont les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance. Nos équipes des placements ont élaboré leurs propres méthodes d'intégration de ces critères afin qu'ils viennent compléter leurs approches de placement. »

Détermination de l'importance relative

Nos équipes des placements accordent la priorité aux critères ESG qui, d'après leur analyse, sont considérés comme les plus importants pour les placements examinés. La mesure dans laquelle un critère ESG est considéré comme important dépend de plusieurs éléments. En ce qui concerne les sociétés émettrices, il peut s'agir de leurs activités, de leur secteur, de leur taille, de leur empreinte géographique et de la nature de l'instrument de placement émis pour les titres achetés. Dans le cas des émetteurs souverains, l'importance relative des critères ESG peut dépendre, entre autres, du développement économique, social et politique du pays, de la disponibilité des ressources naturelles et de la dépendance à l'égard de ces ressources, et des problèmes potentiels dans les régions concernées.

Voici d'autres exemples de caractéristiques qui peuvent soutenir l'importance :

Secteurs et industries dans lesquels l'émetteur est exposé à un risque. Par exemple, les sociétés minières tendent à présenter un risque de placement plus élevé sur le plan des critères environnementaux, tandis que les sociétés de

services logiciels peuvent être plus sensibles aux critères sociaux, comme la confidentialité des données.

Emplacement de l'émetteur et régions où il exerce ses activités. Par exemple, les droits de la personne, la gestion des chaînes logistiques et la corruption pourraient être des enjeux plus fréquents dans les économies émergentes et en développement que dans les marchés développés.

Type d'actif. Les critères ESG sont souvent moins importants pour les types d'actifs tels que les instruments du marché monétaire et les liquidités, mais ils peuvent l'être davantage pour d'autres types d'actifs.

Bien que tout critère ESG puisse être important pour un placement ou un portefeuille particulier, nous croyons qu'il existe des critères ESG systémiques susceptibles d'être importants pour les émetteurs de la plupart des secteurs et des régions géographiques. Les critères ESG systémiques portent sur la gouvernance, les changements climatiques et la nature, ainsi que sur les droits de la personne. Ces critères peuvent entraîner un risque d'investissement et des risques systémiques en raison de leur capacité à influencer sur les économies, les marchés ou la société de façon plus large.

L'intégration des critères ESG à l'œuvre

Nos équipes des placements sélectionnent les outils et processus ESG les mieux adaptés à leurs processus décisionnels en matière de placement. Cependant, nos équipes des placements ont certains points en commun lorsqu'il est question d'évaluer les critères ESG importants au sein des catégories d'actifs. Quelques exemples d'intégration des critères ESG au sein des catégories d'actifs à RBC GMA sont présentés ci-dessous.

Actions

L'intégration des critères ESG dans les placements en actions consiste généralement à en évaluer l'incidence sur la valeur des sociétés. Par exemple, il peut s'agir d'analyser l'exposition potentielle au risque important, ou encore les répercussions de ces risques sur la croissance des revenus, les coûts d'exploitation ou la réputation auprès des clients et des fournisseurs. Cette analyse peut être axée sur des aspects qualitatifs ou quantitatifs, selon la stratégie de placement.

Titres à revenu fixe – sociétés

Les investisseurs en titres à revenu fixe de sociétés sont généralement plus préoccupés par l'incidence potentielle des critères ESG importants sur la capacité de la société à rembourser ses dettes que par leur incidence potentielle sur la valeur de la société. Par exemple, les émetteurs dont les risques ESG ne sont pas gérés de façon appropriée risquent davantage de ne pas pouvoir rembourser leurs dettes, ce qui entraîne une dégradation de la qualité du crédit et de plus faibles rendements pour les investisseurs.

Titres à revenu fixe – États, entités supranationales et agences

Comme pour les autres types de titres à revenu fixe, les investisseurs en titres de créance émis par des États, entités supranationales et agences sont généralement préoccupés par

l'incidence que peuvent avoir les critères ESG sur la capacité de l'émetteur à rembourser sa dette ou sur sa réputation auprès des investisseurs (et donc sur la liquidité des titres de créance sur les marchés secondaires). Bien que les critères environnementaux et sociaux puissent être pris en compte à l'égard des États émetteurs, le risque politique, la corruption et les questions de droits de la personne tendent à avoir préséance sur les autres critères ESG.

Titres à revenu fixe – créances titrisées

L'intégration des critères ESG dans l'analyse des créances titrisées est particulièrement nuancée, car les investisseurs doivent tenir compte des caractéristiques propres aux actifs examinés. Le processus doit tenir compte du niveau auquel les critères ESG peuvent être évalués et de la visibilité des garanties sous-jacentes. Par exemple, en ce qui a trait aux titres garantis par des prêts, les critères ESG peuvent être évalués à la fois au niveau du gestionnaire et du portefeuille de garanties sous-jacent. Par contre, en ce qui a trait aux titres adossés à des actifs et aux titres adossés à des créances hypothécaires, les critères ESG peuvent être évalués au niveau de l'originateur, du fournisseur de service et des garanties sous-jacentes. L'importance de certains critères ESG peut varier dans chaque cas. En général, la gouvernance est plus importante au niveau des gestionnaires, de l'originateur et du fournisseur de service, et les critères environnementaux et sociaux sont plus importants au niveau des garanties sous-jacentes.

Immobilier, hypothèques et infrastructures

Les investisseurs de ces catégories de titres cherchent plus particulièrement à évaluer les incidences directes potentielles que pourraient avoir les critères ESG sur les actifs corporels sous-jacents. Par exemple, les répercussions physiques possibles des changements climatiques, comme les inondations et les phénomènes météorologiques extrêmes, peuvent représenter des risques ESG importants en ce qui a trait aux placements immobiliers, hypothécaires et d'infrastructures. Les critères ESG qui influent sur la rentabilité des loyers peuvent aussi être importants dans certains cas. Par exemple, ils peuvent avoir une incidence sur la capacité des locataires à payer leur loyer.

Placements exclus à l'échelle de la société

À RBC GMA, nous reconnaissons le consensus général à l'échelle internationale concernant l'investissement dans des émetteurs dont les activités commerciales pourraient enfreindre les interdictions prévues dans l'une des conventions suivantes :

- Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel
- Convention sur l'interdiction des armes biologiques
- Convention sur les armes à sous-munitions
- Convention sur l'interdiction des armes chimiques

Conformément à ce consensus et compte tenu des risques majeurs associés à de tels placements, nous effectuons une présélection négative fondée sur des normes, suivant laquelle aucune équipe des placements de RBC GMA n'investira sciemment dans des sociétés liées à la fabrication ou à la production de mines antipersonnel, d'armes à sous-munitions, d'armes biologiques ou d'armes chimiques. Ces exclusions s'appliquent aux portefeuilles pour lesquels RBC GMA contrôle la politique de placement, à l'exclusion de certaines stratégies de placement passives¹⁰. Dans le cas des comptes ou des produits distincts dont nos clients contrôlent la politique de placement, à l'exclusion de certaines stratégies de placement passives, les clients peuvent demander des exclusions différentes voire aucune exclusion. Nous avons retenu les services d'une firme de recherche indépendante qui nous fournit une liste, mise à jour chaque mois, des sociétés que nous devrions exclure en vertu de cette politique.

Si des sanctions économiques complètes interdisent toute opération financière avec un État, y compris les placements dans des entités exerçant leurs activités sous l'autorité d'un tel État, nous n'investissons pas dans les titres visés par ces sanctions.

Certains portefeuilles ou équipes de placement peuvent, outre les placements exclus à l'échelle de l'entreprise, appliquer d'autres exclusions dans le cadre de leurs stratégies de placement, comme décrit dans le mandat de placement.

¹⁰ Ces exclusions s'appliquent aux placements en actions directes ou en titres de créance de sociétés, mais ne s'appliquent pas aux placements en dérivés ou à d'autres placements indiciaires lorsque notre exposition est indirecte.





Gérance active

En tant que gestionnaires des actifs de nos clients, nous harmonisons nos votes par procuration, notre dialogue et nos initiatives sectorielles dans l'intérêt supérieur de nos placements et de nos portefeuilles. Nous croyons que ces activités de gérance des placements, menées conjointement avec nos efforts d'intégration des critères ESG, peuvent contribuer à notre objectif d'offrir à nos clients des rendements financiers à long terme ajustés en fonction du risque.

Vote par procuration

RBC GMA cherche à agir dans l'intérêt supérieur des portefeuilles qu'elle gère, ce qui s'étend à l'exercice des droits de vote rattachés aux titres de ces portefeuilles. Nous exerçons les droits de vote associés aux portefeuilles que nous gérons en vue d'accroître la valeur à long terme des titres en portefeuille. Nous exerçons chacun de nos droits de vote en toute indépendance, en conformité avec nos [Directives de vote par procuration](#)¹¹. Ces directives personnalisées donnent un aperçu des principes et des pratiques qui, selon nous, amélioreront la valeur à long terme des titres détenus dans nos portefeuilles, et de la façon dont nous voterons généralement sur des questions particulières. Elles sont mises à jour chaque année en fonction de nos points de vue sur les tendances émergentes en matière de gouvernance et d'investissement responsable. Nos directives s'appliquent aux sociétés établies au Canada, aux États-Unis, au Royaume-Uni, en Irlande, en Australie et en Nouvelle-Zélande. En vertu de nos directives, dans tous les autres marchés, RBC GMA fait référence aux politiques locales de vote par procuration publiées par l'Institutional Shareholder Services (ISS). Nous appliquons le processus de vote par procuration décrit ci-dessous.

Notre processus de vote par procuration



Nous appliquons nos directives de vote par procuration personnalisées et demandons à ISS de recommander une position pour chaque proposition applicable soumise au vote, sur la base de nos directives¹².



Notre équipe Investissement responsable (IR) examine les propositions, en s'appuyant sur l'expertise des équipes des placements et sur l'analyse de cabinets de recherche de premier plan, s'il y a lieu, pour prendre ses décisions de vote.



Certains votes exceptionnels sont examinés par le Comité responsable du vote par procuration. Ce comité interne applique aussi des processus pour gérer les conflits d'intérêts et préserver l'indépendance de nos décisions de vote.



Nous mettons nos registres de vote par procuration à la disposition du public sur le site Web de RBC GMA, conformément aux règlements en vigueur. Nous publions aussi des commentaires sur nos activités de vote par procuration dans nos déclarations de gérance, et nous communiquons d'autres renseignements à nos clients, à la demande. À moins de circonstances exceptionnelles, nous ne révélons pas nos intentions de vote sur des propositions précises avant la tenue du vote.

¹¹ Notre équipe IR assure la gestion du vote par procuration de RBC GMA, sauf en ce qui a trait aux fonds gérés par des sous-conseillers tiers et à certains portefeuilles gérés par notre équipe Titres à revenu fixe, BlueBay. Ce processus de vote par procuration s'applique exclusivement aux activités de vote par procuration effectuées par l'équipe IR.

¹² Dans les marchés où les politiques relatives au vote par procuration locales d'ISS sont utilisées, le même processus de vote par procuration s'applique.

Dialogue

Nous dialoguons avec les sociétés émettrices, les organismes de réglementation, les législateurs et les autres interlocuteurs, le cas échéant, dans l'intérêt supérieur de nos placements et portefeuilles.

Notre approche axée sur le dialogue direct

Notre approche de l'engagement reflète notre conviction que les émetteurs qui recensent, surveillent et atténuent leurs risques ESG importants sont plus à même de réduire la probabilité d'une perte catastrophique.

Dans le cadre du processus de placement, nos équipes des placements et notre équipe IR peuvent rencontrer les émetteurs dans lesquels nous investissons, sur une base périodique, afin de discuter d'une variété de sujets considérés comme pertinents pour le dossier de placement, qui peuvent ou non comprendre les critères ESG importants, le cas échéant. Les critères ESG particuliers dont nous discutons peuvent différer selon le secteur, la catégorie d'actifs et la région, puisque les thèmes ESG sont choisis en fonction de l'importance relative des critères ESG par rapport au placement ou au portefeuille spécifique. Les équipes peuvent également établir l'ordre de priorité de leurs thèmes d'engagement ESG en fonction de la taille du placement ou du niveau de risque, entre autres critères. Nous cherchons à comprendre chaque émetteur individuellement en tenant compte des normes, lois et règlements locaux qui régissent les marchés sur lesquels il exerce ses activités. Nous pouvons aussi tenir compte de critères ESG importants qui peuvent poser des risques systémiques, comme la gouvernance, les changements climatiques et la nature, et les droits de la personne.

Conformément à notre objectif de maximiser les rendements ajustés au risque sur un horizon à long terme pour nos portefeuilles, nos engagements ESG comprennent généralement :

- collecter des renseignements sur les enjeux ESG importants et sur les mesures que prend la société émettrice à leur égard ;
- rechercher une meilleure information publique sur les enjeux ESG importants et sur les mesures que prend la société émettrice à leur égard ;
- favoriser une gestion plus efficace des critères ESG importants lorsque nous croyons que ceux-ci peuvent avoir une incidence sur la valeur du placement ; et
- lorsqu'un émetteur est à la traîne de ses homologues en ce qui concerne un critère ESG important, demander des mesures précises, surveiller ces mesures et encourager l'amélioration continue du critère important si nous croyons que cela peut avoir une incidence sur la valeur du placement ou du portefeuille.

Comment nous menons notre engagement ESG

Pour les types de placements applicables, nous communiquons principalement avec les émetteurs par le biais d'un dialogue direct au fil du temps. Nos équipes des placements rencontrent directement le conseil d'administration, les équipes de direction et les dirigeants ou les personnes chez l'émetteur spécifiquement chargées de superviser la question.

Nous privilégions nettement le dialogue ouvert et privé et l'engagement avec les émetteurs dans lesquels nous investissons afin de prendre en compte les enjeux importants, qui peuvent inclure des facteurs liés aux critères ESG. Nous pouvons envisager des moyens de changement plus publics, tels que le dépôt de propositions d'actionnaires auprès des sociétés émettrices ou des déclarations publiques, mais nous n'utilisons ces méthodes qu'avec parcimonie. Nous ne croyons pas que le désinvestissement général est un outil de gestion efficace, comparativement au dialogue. Nos équipes des placements peuvent toutefois choisir à n'importe quelle étape de leur analyse ou de leur dialogue auprès d'un émetteur, de se départir d'un placement ou d'un groupe de placements en fonction de leur jugement sur le dossier de placement.

Les résultats des échanges ne sont habituellement pas le seul critère pris en compte dans les décisions de placement. Pour étayer le dossier de placement, on se fie aux renseignements obtenus dans les discussions sur les critères ESG importants, entre autres éléments.

Réflexions sur le dialogue pour l'ensemble des catégories d'actifs

Actions cotées en bourse

À titre d'investisseurs en actions, et d'investisseurs institutionnels importants, nous disposons souvent d'un bon accès aux conseils d'administration et aux équipes de direction. Nos équipes des placements peuvent mener des échanges directs avec les équipes de direction pour faire valoir leurs points de vue sur les questions liées aux enjeux ESG importants qui peuvent avoir une incidence sur la valeur à long terme pour les actionnaires. Dans les marchés émergents, où l'information sur les critères ESG est moins facilement accessible, nos équipes des placements peuvent s'attacher à établir des relations à long terme avec les conseils d'administration et la direction et peuvent privilégier la tenue de discussions sur certains critères ESG considérés comme très importants pour l'ensemble du portefeuille.

Titres à revenu fixe – sociétés

Le dialogue avec les émetteurs peut faire partie du processus de placement et d'intégration ESG de nos équipes chargées des titres à revenu fixe de sociétés. Toutefois, la portée et l'efficacité du dialogue peuvent varier. Nos équipes des placements en titres à revenu fixe de sociétés peuvent réaliser la discussion au moyen de divers mécanismes, de manière proactive ou réactive, et par la participation à des

initiatives sectorielles, lorsque cette façon de procéder est considérée comme relevant de l'intérêt supérieur de nos placements et portefeuilles. Dans certains cas, nos équipes des placements en titres à revenu fixe de sociétés peuvent aussi dialoguer directement avec d'autres parties prenantes, telles que les agences de notation.

Titres à revenu fixe – États, entités supranationales et agences

La discussion avec les États, les entités supranationales et les agences est un processus multidimensionnel qui peut faire intervenir de nombreuses parties prenantes. Par exemple, nos équipes des placements en titres à revenu fixe d'États, d'entités supranationales, et d'agences peuvent dialoguer avec des émetteurs souverains, des institutions nationales, des partis au pouvoir, des organismes supranationaux (ex. : Banque mondiale et Fonds monétaire international [FMI]) et d'autres entités. Les méthodes d'engagement ESG dépendent de l'accès à l'émetteur, de sa situation juridique et des obligations auxquelles il est astreint. L'objectif de la discussion concernant cette catégorie d'actifs consiste généralement à mieux comprendre et gérer les critères ESG importants associés à nos placements et portefeuilles, et à les intégrer dans les points de vue de nos équipes des placements sur le risque de crédit, le bilan et les données fondamentales de l'économie. Nous pouvons aussi chercher à améliorer la transparence financière et à créer un environnement opérationnel cohérent par rapport à des marchés des capitaux efficaces.

Titres à revenu fixe – créances titrisées

Dans la mesure du possible et le cas échéant, l'engagement ESG relatif aux créances titrisées peut être mené au niveau du gestionnaire, de l'originateur ou du fournisseur de service pour le produit titrisé, plutôt qu'au niveau du portefeuille de garanties ou de l'émetteur. Comme dans d'autres catégories d'actifs, l'engagement ESG met l'accent sur les critères jugés importants pour le placement.

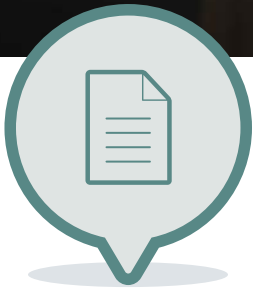
Immobilier, hypothèques et infrastructures

L'engagement ESG concernant les actifs corporels varie selon le type de propriété. En tant que propriétaires directs d'un actif (par exemple un immeuble commercial), nous avons parfois la possibilité d'un dialogue direct au niveau de l'actif. À titre de prêteurs pour nos placements hypothécaires, nous pouvons saisir les occasions de communiquer directement avec les emprunteurs ou par l'entremise de partenaires d'origination.

Initiatives du secteur de l'IR

Nous participons à des initiatives visant à accroître la transparence, à protéger les investisseurs et à favoriser l'efficacité des marchés financiers et l'accès équitable à ceux-ci. Nous croyons que l'engagement en faveur d'une réforme réglementaire et juridique conforme aux intérêts supérieurs de nos placements et de nos portefeuilles peut mener à une gouvernance ou à une gestion des critères ESG importants plus efficaces, en plus de partager des considérations plus générales à l'échelle du marché.

Une liste complète des initiatives du secteur de l'IR est fournie en annexe.



Solutions et rapports axés sur les clients

La transparence et la responsabilité sont essentielles pour maintenir des relations significatives avec nos clients dans le cadre de notre devoir fiduciaire. Dans la présente section, nous donnons un aperçu des stratégies de RBC GMA en matière de production de rapports, de déclarations et de solutions de placement dans le contexte de l'investissement responsable.

Nous avons à cœur de faire parvenir à nos clients des rapports réguliers sur nos activités liées à l'investissement responsable au moyen des publications suivantes :

Politiques en matière d'IR

Notre démarche en matière d'investissement responsable est la politique générale qui régit les activités d'investissement responsable à RBC GMA. Cette politique comprend des renseignements sur les trois piliers de notre démarche en matière d'IR, nos points de vue sur les risques systémiques liés aux critères ESG et notre gouvernance de l'IR.

Déclarations de gérance

Nous fournissons des rapports annuels sur la gérance qui mettent en lumière nos activités récentes, nos statistiques de vote par procuration, nos activités d'engagement ESG, ainsi que les progrès et réalisations liés à notre démarche en matière d'IR.

Déclarations sur les changements climatiques et la nature

Nous produisons un rapport climatique annuel en nous appuyant sur les recommandations du GIFCC. Nous nous inspirons également des recommandations du Groupe de travail sur les informations financières liées à la nature, et fournissons certaines informations relatives à la nature dans notre rapport annuel sur le climat.

Déclarations sur les votes par procuration

Nous publions nos directives de vote par procuration, ainsi que les comptes rendus de nos votes concernant les propositions d'intérêt pour les placements en portefeuille dans des territoires précis, conformément aux réglementations applicables.

Déclarations liées à la réglementation

Diverses entités juridiques et sociétés affiliées de RBC GMA sont tenues de respecter les exigences réglementaires en matière d'ESG et de durabilité dans les territoires où elles exercent leurs activités. Les exigences de rapports réglementaires sont présentées sur les sites Web mondiaux ou régionaux appropriés, conformément aux réglementations applicables.

Perspectives ESG

Nous publions tout au long de l'année des renseignements thématiques sur les enjeux ESG. Plusieurs équipes de placement publient aussi leurs propres recherches indépendantes sur les tendances en matière d'ESG qui touchent plus particulièrement leurs portefeuilles.

Solutions d'IR pour les clients

Nous souhaitons harmoniser les solutions d'IR que nous offrons avec la demande des clients. À RBC GMA, notre clientèle comprend à la fois des investisseurs individuels, par l'entremise de fonds de placement distribués par des courtiers autorisés, et des clients institutionnels, par l'entremise de fonds et de comptes distincts.

Les particuliers et leurs conseillers en services financiers choisissent les fonds et les produits de placement en fonction de leurs besoins et de leurs objectifs. Pour chaque fonds, notre devoir est de répondre aux objectifs et aux attentes du mandat, ce qui peut comprendre des objectifs ou des stratégies de placement spécifiques liés à l'intégration des critères ESG, les sélections et les exclusions ESG, l'investissement thématique ESG ou l'investissement d'impact, selon le cas. Les mandats des fonds sont élaborés en fonction de la demande générale du marché et des exigences réglementaires. Les renseignements sur les objectifs et les stratégies de placement associés à chaque fonds de placement sont inclus dans les documents de placement correspondants.

Les clients institutionnels travaillent directement avec une équipe de professionnels des placements, qui est responsable de l'établissement de leurs mandats spécifiques en fonction des besoins, des objectifs, de l'appétit pour le risque d'investissement, de l'horizon temporel, des exigences de rendement et d'autres paramètres IR propres au client. Dans le cas des comptes distincts, les clients ont une certaine latitude pour dévier de notre démarche IR, au besoin et conformément au mandat. Il peut s'agir de clients qui gèrent leurs propres activités de vote par procuration ou qui appliquent des filtres d'exclusion précis en fonction de critères ESG déterminés.

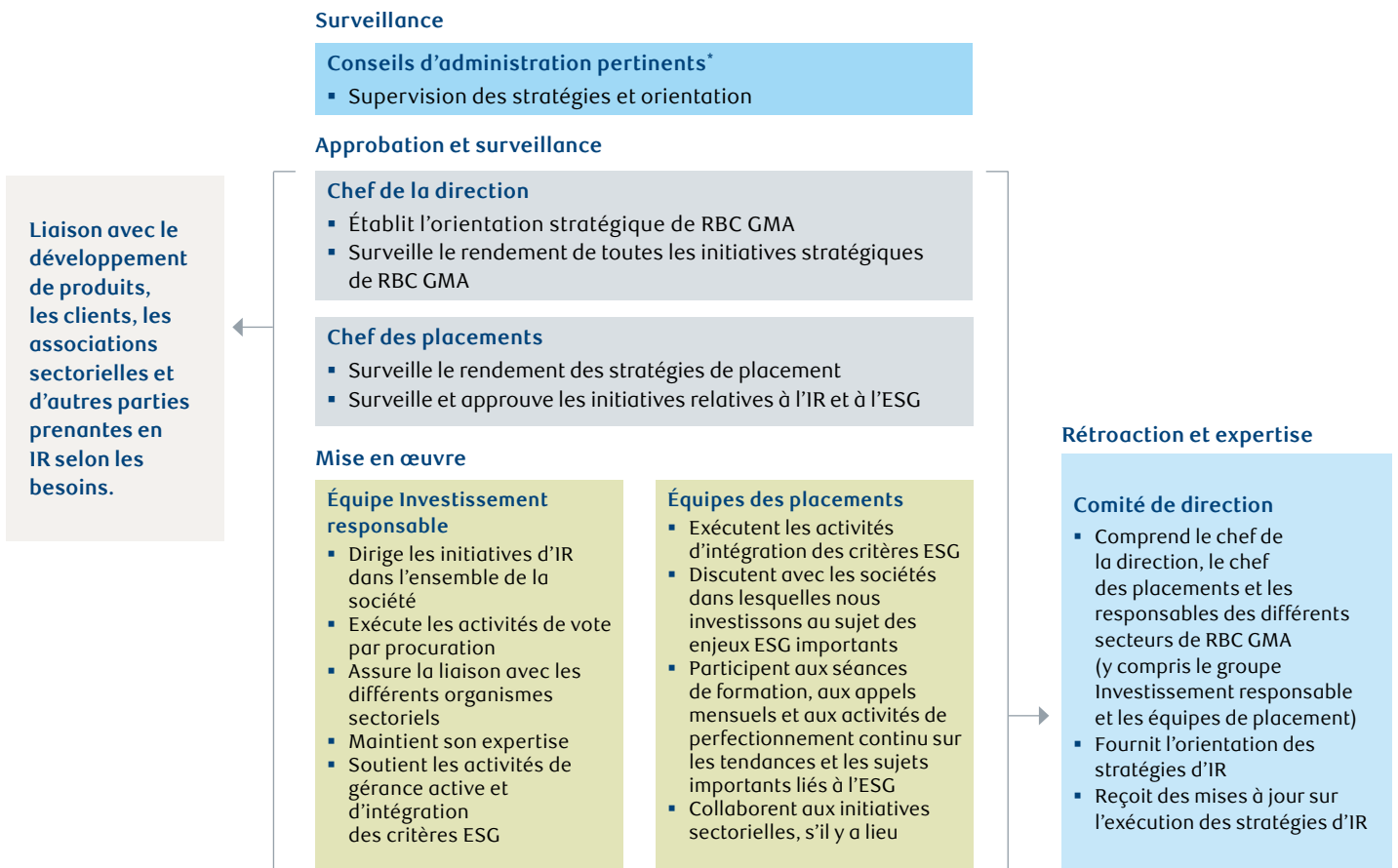
Nous reconnaissons que les clients de nos canaux destinés aux particuliers et aux investisseurs institutionnels peuvent choisir la même solution IR pour des raisons différentes. Par exemple, un client peut opter pour une solution de sélection et d'exclusion ESG qui correspond à ses valeurs personnelles ou à celles de son organisation, tandis qu'un autre peut choisir la même solution parce qu'il croit que les émetteurs répondant aux critères de sélection offriront des rendements ajustés au risque supérieurs. C'est pourquoi nous distribuons des rapports, des renseignements et des communications transparents dans nos réseaux de clients et de conseillers en services financiers. Les clients institutionnels peuvent également demander des rapports comportant des mesures ESG supplémentaires pour leurs portefeuilles. La fréquence de ces rapports est généralement fondée sur les besoins et les préférences du client, ainsi que sur les exigences réglementaires.

Vous trouverez de plus amples renseignements sur les stratégies IR offertes par RBC GMA sous Qu'est-ce que l'investissement responsable dans Notre démarche en matière d'IR et sur nos sites Web régionaux.



Gouvernance

L'équipe IR réévalue annuellement notre approche en matière d'IR, et le Comité de direction RBC GMA (Comité de direction) donne son avis sur les changements proposés, le tout étant soumis à l'approbation finale du chef des placements de RBC GMA. Notre approche en matière d'IR s'applique à l'ensemble de l'entreprise, et le tableau ci-dessous résume la structure de gouvernance des activités spécifiques visées par ce document.



*RBC Global Asset Management Inc., RBC Global Asset Management (UK) Limited, RBC Global Asset Management (U.S.) Inc., et RBC Global Asset Management (Asia) Limited.

Rémunération

Notre chef des placements, notre chef de la direction et les conseils d'administration pertinents supervisent le rendement des initiatives stratégiques prises à l'échelle de l'entreprise, notamment l'investissement responsable, et ce, trimestriellement et annuellement. La responsabilité des initiatives stratégiques est confiée aux cadres supérieurs appropriés, dont la rémunération annuelle directe est notamment fonction de l'évaluation du rendement de ces initiatives.

L'équipe IR et les équipes des placements s'occupent de la mise en œuvre quotidienne de notre approche en matière d'IR. La rémunération individuelle des membres de l'équipe IR est principalement liée aux activités d'investissement responsable et de gérance de RBC GMA. Les gestionnaires de portefeuille et les analystes reçoivent une rémunération variable qui comporte un volet lié à l'investissement responsable.









Conflits d'intérêts

Nous avons le devoir de mettre en œuvre des politiques et des procédures rigoureuses permettant de prévenir ou de gérer adéquatement les conflits d'intérêts. Nos politiques relatives aux conflits d'intérêts établissent les normes que RBC GMA doit respecter afin d'assurer la conformité à toutes les lois et à tous les règlements sur les valeurs mobilières applicables dans les territoires où elle exerce ses activités. Les mesures de contrôle et politiques appropriées relatives aux conflits d'intérêts potentiels ou réels, y compris ceux liés au vote par procuration et au dialogue, ont été mises en place.

RBC GMA ne publie pas ses politiques de conformité, mais elle communique aux clients ses politiques et ses pratiques en matière de conflits d'intérêts dans le respect des lois et des règlements sur les valeurs mobilières adoptés dans les territoires où elle exerce ses activités.










Annexe







Initiatives du secteur de l'IR¹³

Logo ¹⁴	Description	Année de l'adhésion	Principaux thèmes IR
	<p>Groupe d'investisseurs canadiens du Club des 30 %</p> <p>RBC GMA est membre du groupe d'investisseurs canadiens du Club des 30 %. Le groupe est une coalition des plus grands investisseurs institutionnels du Canada qui demande aux sociétés cotées en bourse de prendre des mesures ciblées pour atteindre et dépasser l'objectif de 30 % pour la diversité des genres, et accroître la présence d'autres groupes sous-représentés au sein de leurs conseils et de la haute direction. La coalition a pris de nombreux engagements, pour lesquels RBC GMA peut intervenir, apporter sa contribution ou fournir des commentaires.</p>	2018	Diversité et inclusion
	<p>Alternative Investment Management Association</p> <p>RBC GMA est membre de l'Alternative Investment Management Association (AIMA), le représentant mondial du secteur de l'investissement alternatif. L'AIMA s'appuie sur l'expertise et la diversité de ses membres pour diriger des initiatives du secteur telles que la défense des intérêts, le dialogue avec les autorités politiques et réglementaires, les programmes d'études et les guides de pratiques saines. Un membre de l'équipe IR de RBC GMA siège au comité mondial de l'investissement responsable.</p>	2019	Équité et efficacité des marchés des capitaux
	<p>Coalition canadienne pour une bonne gouvernance</p> <p>RBC GMA est un membre fondateur de la Coalition canadienne pour une bonne gouvernance (CCGG). La CCGG fait la promotion des bonnes pratiques de gouvernance auprès des sociétés ouvertes canadiennes et cherche à améliorer le cadre réglementaire afin d'accorder les intérêts des conseils d'administration et des dirigeants avec ceux des actionnaires. Les membres de l'équipe Investissement responsable de RBC GMA siègent au comité environnemental et social et au comité des affaires publiques.</p>	2003	Équité et efficacité des marchés des capitaux Gouvernance d'entreprise
	<p>CDP</p> <p>RBC GMA est signataire du CDP, anciennement appelé Carbon Disclosure Project. Le CDP exploite un système mondial de divulgation de données qui permet aux entités de gérer leur impact environnemental.</p>	2006	Changements climatiques Nature
	<p>Climate Action 100+</p> <p>RBC GMA est membre investisseur et signataire de Climate Action 100+ (CA100+). CA100+ est une initiative menée par les investisseurs pour s'assurer que les plus grandes sociétés émettrices de gaz à effet de serre au monde prennent des mesures appropriées en matière de changements climatiques afin d'atténuer les risques financiers et de maximiser la valeur à long terme des actifs.</p>	2020	Changements climatiques
	<p>Engagement climatique Canada</p> <p>RBC GMA est une participante fondatrice d'Engagement climatique Canada (ECC). ECC est une initiative du monde de la finance qui favorise le dialogue entre la communauté financière et les sociétés émettrices en vue d'assurer une transition judicieuse vers une économie zéro émission nette. Un membre de l'équipe Investissement responsable de RBC GMA est président du comité technique d'ECC.</p>	2021	Changements climatiques
	<p>Council of Institutional Investors</p> <p>RBC GMA est membre associée du Council of Institutional Investors (CII). Le CII vise à promouvoir une gouvernance efficace, les droits importants des actionnaires, ainsi que des marchés financiers vigoureux, transparents et justes.</p>	2013	Équité et efficacité des marchés des capitaux Gouvernance d'entreprise
	<p>Emerging Markets Investors Alliance</p> <p>RBC GMA est membre de l'Emerging Markets Investors Alliance (EMIA). L'EMIA a pour objectif d'amener les investisseurs institutionnels des marchés émergents à soutenir de bonnes pratiques de gouvernance, à promouvoir le développement durable et à améliorer le rendement de placement des gouvernements et des entreprises dans lesquels ils investissent.</p>	2020	Équité et efficacité des marchés des capitaux Gouvernance d'entreprise

¹³Dans certains cas, une société affiliée de RBC GMA peut être signataire ou membre de ces initiatives, selon des critères comme la catégorie d'actifs, la sous-catégorie d'actifs ou la région visée par l'initiative. Les références aux activités d'IR menées dans le cadre d'associations professionnelles ne constituent pas une recommandation par un tiers d'investir auprès de RBC GMA et ne sont pas garantes des résultats futurs. Les investisseurs ne doivent pas se fier aux récompenses, aux affiliations sectorielles ou aux associations professionnelles à quelque fin que ce soit et doivent procéder à leur propre examen avant d'investir. Certains organismes exigent de leurs adhérents ou affiliés le paiement de frais (renseignements disponibles sur demande) et accordent des avantages aux investisseurs membres, tels que l'accès aux ressources, le soutien pour faciliter l'intégration des critères ESG, et la participation à des événements organisés par le groupe. L'adhésion est liée à l'organisation et non aux fonds.

¹⁴Les logos sont des marques de commerce protégées de leurs propriétaires. RBC GMA dénie toute association avec eux et tout droit associé à ces marques de commerce.

Logo ¹⁴	Description	Année de l'adhésion	Principaux thèmes IR
	<p>Farm Animal Investment Risk & Return</p> <p>RBC GMA est membre de l'initiative Farm Animal Investment Risk and Return (FAIRR). FAIRR est un réseau d'investisseurs qui sensibilise les gens aux risques et aux occasions ESG découlant de l'élevage intensif.</p>	2020	<p>Changements climatiques</p> <p>Nature</p> <p>Normes du travail</p>
	<p>FX Global Code</p> <p>RBC GMA est signataire du FX Global Code de juillet 2021 (FX Global Code). Cet ensemble de principes mondiaux énonçant de bonnes pratiques sur le marché des changes a pour but de fournir une série commune de lignes directrices visant à promouvoir l'intégrité et le bon fonctionnement du marché des opérations de change de gros. Il est le fruit d'un partenariat entre les banques centrales et les participants au marché de 20 territoires du monde entier. Le Global Foreign Exchange Committee fait régulièrement la promotion et la mise à jour du FX Global Code. Parmi les membres du Comité canadien du marché des changes figure le chef, Titres mondiaux à revenu fixe et devises, RBC GMA.</p>	2021	Équité et efficacité des marchés des capitaux
	<p>Global Impact Investing Network</p> <p>RBC GMA est membre du Global Impact Investing Network (GIIN). Le GIIN est un leader mondial de l'investissement d'impact, ayant pour objectif d'accroître le portée et l'efficacité de l'investissement d'impact partout dans le monde.</p>	2018	Gestion d'impact
	<p>Plateforme pour la transparence des obligations vertes</p> <p>RBC GMA soutient la Plateforme pour la transparence des obligations vertes de la Banque Interaméricaine de Développement (BID). Cette plateforme constitue une innovation numérique en libre accès qui apporte une plus grande transparence au marché des obligations vertes d'Amérique latine et des Caraïbes et qui vise à fournir une référence pour les meilleures pratiques en matière de divulgation et de soutien à tous les acteurs du marché.</p>	2021	Équité et efficacité des marchés des capitaux
	<p>International Corporate Governance Network</p> <p>RBC GMA est membre de l'International Corporate Governance Network (ICGN). La mission de l'ICGN consiste à favoriser des normes efficaces de gouvernance et de gestion des investisseurs afin de promouvoir l'efficacité des marchés et le développement durable des économies de la planète. Un membre de l'équipe Investissement responsable de RBC GMA fait partie du comité de gouvernance mondial de l'ICGN.</p>	2013	Gouvernance d'entreprise
	<p>IFRS Sustainability Alliance</p> <p>RBC GMA est membre de l'IFRS Sustainability Alliance, un programme mondial d'adhésion qui prône des normes de durabilité, la présentation de rapports intégrés et une réflexion intégrée. Après l'intégration de la Value Reporting Foundation à l'IFRS Foundation, l'International Sustainability Standards Board (ISSB) de l'IFRS Foundation a assumé la responsabilité des normes du SASB. L'ISSB s'est engagé à s'appuyer sur les normes sectorielles du SASB et à tirer parti de l'approche sectorielle du SASB en matière d'élaboration de normes. L'ISSB encourage les préparateurs et les investisseurs à continuer d'utiliser les normes du SASB. Un membre de l'équipe Investissement responsable de RBC GMA fait partie du ISSB Investor Advisory Group (IIAG).</p> <p>RBC GMA est également signataire de la COP28 Declaration of Support concernant la norme climatique de l'ISSB. À ce titre, nous appuyons la mise en place d'infrastructures de marché permettant la production d'informations uniformes et comparables sur le climat à l'échelle mondiale. Depuis 2020, RBC GAM a publié un rapport climatique en nous appuyant sur les recommandations du GIFCC. Les recommandations du GIFCC sont maintenant intégrées aux normes de l'ISSB (cliquez ici pour en savoir plus).</p>	2019	Équité et efficacité des marchés des capitaux
	<p>Investor Stewardship Group</p> <p>RBC GMA compte parmi les membres fondateurs de l'Investor Stewardship Group (ISG). L'ISG est un groupe d'investisseurs institutionnels dont l'objectif est d'établir des normes de base en matière de gestion des placements pour les investisseurs institutionnels, ainsi que des principes de gouvernance d'entreprise pour les sociétés cotées aux États-Unis. Un membre de l'équipe Investissement responsable de RBC GMA fait partie du conseil de l'ISG.</p>	2019	<p>Équité et efficacité des marchés des capitaux</p> <p>Gouvernance d'entreprise</p>
	<p>Investment Association</p> <p>RBC GMA est membre de l'Investment Association (IA). L'IA est l'association des gestionnaires de placements du Royaume-Uni.</p>	2019	Équité et efficacité des marchés des capitaux
	<p>Investors Policy Dialogue on Deforestation (IPDD)</p> <p>RBC GMA est un investisseur qui appuie l'Investors Policy Dialogue on Deforestation (IPDD). L'initiative IPDD vise à coordonner le dialogue sur les politiques publiques avec les autorités gouvernementales et à en suivre l'évolution afin d'évaluer l'exposition aux risques financiers résultant de la déforestation. L'une de nos équipes de placement copréside le comité de gestion de l'IPDD, ainsi que l'axe de travail de l'IPDD au Brésil, et participe à l'axe de travail de l'IPDD en Indonésie.</p>	2020	<p>Changements climatiques</p> <p>Nature</p>

Logo ¹⁴	Description	Année de l'adhésion	Principaux thèmes IR
	<p>Code japonais de gérance</p> <p>RBC GMA est signataire du code japonais de gérance (le code japonais). Le code japonais énonce les principes auxquels les investisseurs institutionnels devraient adhérer afin de s'acquitter de leurs responsabilités en matière de gérance envers leurs clients, les bénéficiaires et les sociétés dans lesquelles ils investissent.</p>	2018	Équité et efficacité des marchés des capitaux
	<p>Mission Investors Exchange</p> <p>RBC GMA est membre du Mission Investors Exchange (MIE). MIE est le plus important réseau d'investisseurs d'impact pour les fondations qui s'emploient à déployer des capitaux dans le but de favoriser les changements sociaux et environnementaux.</p>	2014	Gestion d'impact
	<p>Association pour l'investissement responsable (AIR)</p> <p>RBC GMA est membre de longue date de l'Association pour l'investissement responsable (AIR). L'AIR est l'association professionnelle du secteur de l'investissement responsable au Canada. Un membre de l'équipe Investissement responsable de RBC GMA est président du conseil de l'AIR. RBC GMA est fière d'avoir signé la Déclaration des investisseurs canadiens sur la diversité et l'inclusion (lire la déclaration complète) ainsi que la Déclaration des investisseurs canadiens sur les changements climatiques (lire la déclaration complète).</p>	2003	Équité et efficacité des marchés des capitaux
	<p>UK Stewardship Code</p> <p>RBC GMA est signataire du code britannique de gérance 2020 (le code britannique). Le code britannique vise à rehausser la qualité du dialogue entre les gestionnaires d'actifs et les sociétés afin d'améliorer les rendements à long terme ajustés au risque pour les actionnaires. Le Rapport annuel d'intendance 2023 de RBC GMA satisfaisait aux normes de présentation de l'information du Financial Reporting Council (FRC)¹⁵.</p>	2011	Équité et efficacité des marchés des capitaux
	<p>Principes pour l'investissement responsable des Nations Unies</p> <p>RBC GMA est signataire des Principes pour l'investissement responsable (PRI) des Nations Unies. Les PRI résultent d'une initiative du réseau mondial d'investisseurs qui se sont engagés à intégrer les considérations ESG dans leurs pratiques de placement et leurs politiques d'actionnariat. Nous avons mis en œuvre les six PRI et croyons que notre démarche en matière d'investissement responsable est conforme à ces principes. Un membre de l'équipe Investissement responsable de RBC GMA siège au comité des politiques du groupe. Nous sommes également signataires de la déclaration sur l'intégration des critères ESG dans les cotes de crédit (Statement on ESG in Credit Ratings) du groupe PRI, qui encourage les agences d'évaluation du crédit à prendre les critères ESG en considération de façon proactive pour les émetteurs pertinents.</p>	2015	Équité et efficacité des marchés des capitaux
	<p>US SIF - The Forum for Sustainable and Responsible Investment</p> <p>RBC GMA est membre institutionnel de l'US SIF : The Sustainable Investment Forum (US SIF). L'US SIF est la principale voix faisant la promotion de l'investissement durable, responsable et d'impact dans toutes les catégories d'actifs aux États-Unis. source</p>	2013	Équité et efficacité des marchés des capitaux

¹⁵En 2023, RBC GMA a regroupé au sein de RBC GAM-UK la majorité des activités de RBC Global Asset Management (UK) Limited (RBC GAM-UK) et de BlueBay Asset Management LLP (BlueBay), deux entités juridiques réglementées au Royaume-Uni. Les activités de gérance de BlueBay Asset Management LLP figurent dans les Rapports annuels d'intendance 2022 et 2023 de RBC GMA.

Pour en savoir plus sur la démarche de RBC GMA en matière de gouvernance et d'investissement responsable, rendez-vous à rbcgam.com/gir.

Le présent document est fourni par RBC Gestion mondiale d'actifs (RBC GMA), à titre informatif seulement. Il ne peut être ni reproduit, ni distribué, ni publié sans le consentement écrit préalable de RBC GMA ou de ses entités affiliées mentionnées dans les présentes. Le présent document ne constitue pas une offre d'achat ou de vente ou la sollicitation d'achat ou de vente de titres, de produits ou de services dans aucun territoire. Ce document ne peut pas être distribué aux personnes résidant dans les territoires où une telle distribution est interdite.

RBC GMA est une division de gestion d'actifs de Banque Royale du Canada (RBC) qui regroupe RBC Gestion mondiale d'actifs Inc., RBC Global Asset Management (U.S.) Inc., RBC Global Asset Management (UK) Limited, RBC Investment Management (Asia) Limited, et RBC Gestion d'actifs Indigo Inc., qui sont des filiales distinctes, mais affiliées de RBC.

Par souci de clarté, le présent document ne fait pas mention de RBC Gestion d'actifs Indigo Inc.

Au Canada, ce document est fourni par RBC Gestion mondiale d'actifs Inc., (y compris Phillips, Hager & North gestion de placements) et RBC Gestion d'actifs Indigo Inc., qui sont régies par chaque commission provinciale ou territoriale des valeurs mobilières auprès de laquelle elle est inscrite. Phillips, Hager & North gestion de placements est une division de RBC Gestion mondiale d'actifs Inc. Aux États-Unis, ce document est fourni par RBC Global Asset Management (U.S.) Inc., un conseiller en placement agréé par le gouvernement fédéral. En Europe, ce document est fourni par RBC Global Asset Management (UK) Limited, qui est agréée et régie par la Financial Conduct Authority du Royaume-Uni. En Asie, ce document est fourni par RBC Investment Management (Asia) Limited, qui est inscrite auprès de la Securities and Futures Commission (SFC) de Hong Kong.

Ce document n'a pas été revu par une autorité en valeurs mobilières ou toute autre autorité de réglementation et n'est inscrit auprès d'aucune d'entre elles. Il peut, selon le cas, être distribué par les entités susmentionnées dans leur territoire respectif. Vous trouverez des précisions sur RBC GMA à www.rbcgam.com.

Le présent document n'a pas pour objectif de fournir des conseils juridiques, comptables, fiscaux, financiers, liés aux placements ou autres, et ne doit pas servir de fondement à de tels conseils. RBC GMA prend des mesures raisonnables pour fournir des renseignements à jour, exacts et fiables, et croit qu'ils le sont au moment de leur impression. RBC GMA se réserve le droit, à tout moment et sans préavis, de corriger ou de modifier les renseignements, ou de cesser de les publier.

Tout renseignement prospectif sur les placements ou l'économie contenu dans le présent document a été obtenu par RBC GMA auprès de plusieurs sources. Les renseignements obtenus auprès de tiers sont jugés fiables ; toutefois, aucune déclaration ni garantie, expresse ou implicite, n'est faite ni donnée par RBC GMA ou ses sociétés affiliées ni par aucune autre personne quant à leur exactitude, leur intégralité ou leur bien-fondé. RBC GMA et ses sociétés affiliées n'assument aucune responsabilité à l'égard des erreurs ou des omissions.

Certains énoncés contenus dans ce document peuvent être considérés comme étant des énoncés prospectifs, lesquels expriment des attentes ou des prévisions actuelles à l'égard de résultats ou d'événements futurs. Les énoncés prospectifs ne sont pas des garanties de rendements ou d'événements futurs et comportent des risques et des incertitudes. Il convient de ne pas se fier indûment à ces énoncés, puisque les résultats ou les événements réels pourraient différer considérablement de ceux qui y sont indiqués en raison de divers facteurs. Avant de prendre une décision de placement, nous vous invitons à prendre en compte attentivement tous les facteurs pertinents.

® / ^{MC} Marque(s) de commerce de Banque Royale du Canada, utilisée(s) sous licence.

© RBC Gestion mondiale d'actifs Inc. 2024.